



Ville de Vernier

Dans sa séance du **mardi 3 septembre 2019** le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1 CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 175'000.00 POUR LA RÉALISATION DU PROJET D'UNE SALLE MULTISPORTS DOUBLE AU FUTUR CYCLE D'ORIENTATION DE BALEXERT

Le Conseil municipal, par 32 OUI, soit à l'unanimité, décide :

- 1 de procéder à une étude pour la réalisation du projet d'une salle double au futur cycle d'orientation de Balexert ;
- 2 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 175'000.00 destiné à cette étude ;
- 3 de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
- 4 en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
- 5 en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

2 CRÉDIT DE CHF 3'963'000.00 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU LIGNON

Le Conseil municipal, par 19 OUI, 9 NON et 4 abstentions, décide :

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 3'963'000.00 destiné à couvrir le montant des travaux de réaménagement de la place du Lignon ;
- 2 de comptabiliser la dépense de CHF 3'963'000.00 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 3'963'000.00 au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 61.33 de 2021 à 2050.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 21 octobre 2019.

Vernier, le 11 septembre 2019



François AMBROSIO, Président